

FUTURS MARAICHERS BIO



Quel statut durant votre période en espace test BIOPOUSSES ?

Vous garderez votre statut de demandeur d'emploi :

- Si vous avez encore des droits à Pôle Emploi, nous vous proposerons un contrat CAPE (Contrat d'accompagnement au projet d'entreprise) afin de continuer à percevoir vos droits.
 - Si vous êtes en fin de droits, vous pourrez faire une demande d'inscription au stage créateur d'entreprise de l'Espaces Test Biopousses.
- Ce nouveau dispositif vous permettra de recevoir une indemnité mensuelle .

Vous bénéficierez d'une couverture sociale

Les personnes ayant le statut de cotisant solidaire peuvent bénéficier de ce dispositif d'accompagnement Biopousses

Durée du test: un an, renouvelable une fois.



Conditions d'accès :
Avoir un BPREA en maraîchage biologique, ou un autre diplôme agricole de niveau 4 au moins, complété d'expériences en maraîchage biologique (stages ou salariat)

Période souhaitée de démarrage du contrat :
Décembre - Janvier

Association Biopousses
40 bis rue du 30 juillet 1944
50660 LINGREVILLE
Tel: 02 14 15 83 11

biopousses@gmail.com
<http://biopousses.over-blog.com/>



Testez-vous
Sécurisez votre projet d'installation

L'Espace Test BIPOUSSES vous accompagne dans votre projet d'installation en maraîchage biologique

2 possibilités

Situation 1 : Période test sur la base permanente de Biopousses à Lingreville.
(3 à 4 porteurs de projets)

Vous aurez chacun à disposition : du terrain, un tunnel, une large gamme d'outils (pousse-pousse, outils à main ...)

Vous aurez en commun avec les autres porteurs de projet :

Tracteur et outils tractés ; Motoculteur ; Tunnel pour pépinière ; Bâtiment de stockage ; Véhicule de livraison ; ...

Vous aurez accès au conseil technique hebdomadaire.

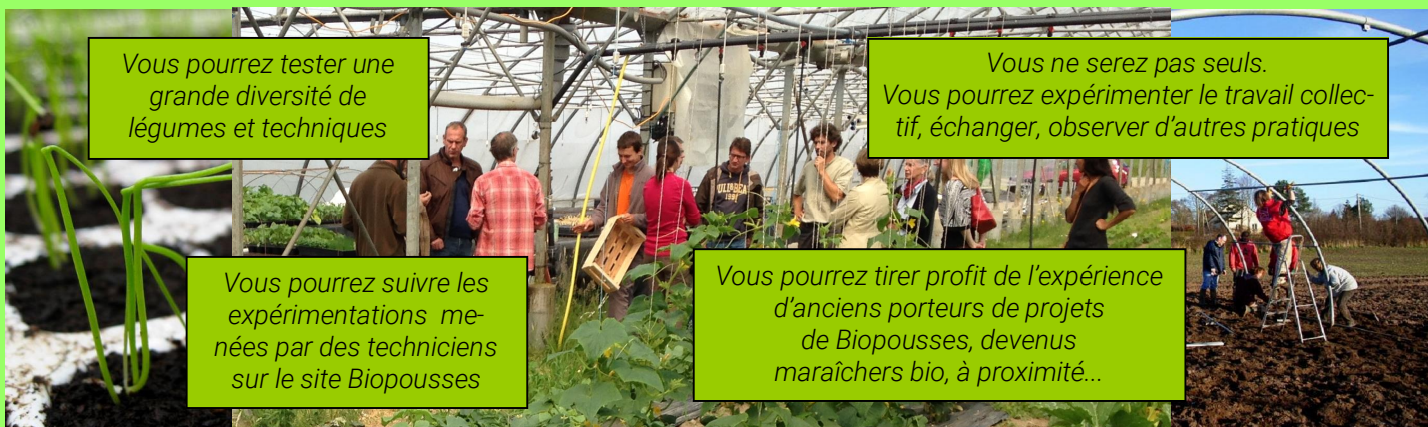
Débouché assuré vers la restauration collective, magasins spécialisés et maraîchers locaux.

Situation 2 : Période sur un lieu test temporaire où vous projetez de vous installer
(A moins d'une heure de la base Biopousses)

Vous aurez généralement trouvé vous-même ce lieu. Il appartiendra à un agriculteur, à une collectivité, à un parent, ...

Vos moyens de production (infrastructures et équipements) seront ceux que le propriétaire ou des voisins vous prêteront ou vous loueront, et ceux que vous aurez acquis vous-même.

Vous aurez accès à du conseil technique une fois par semaine

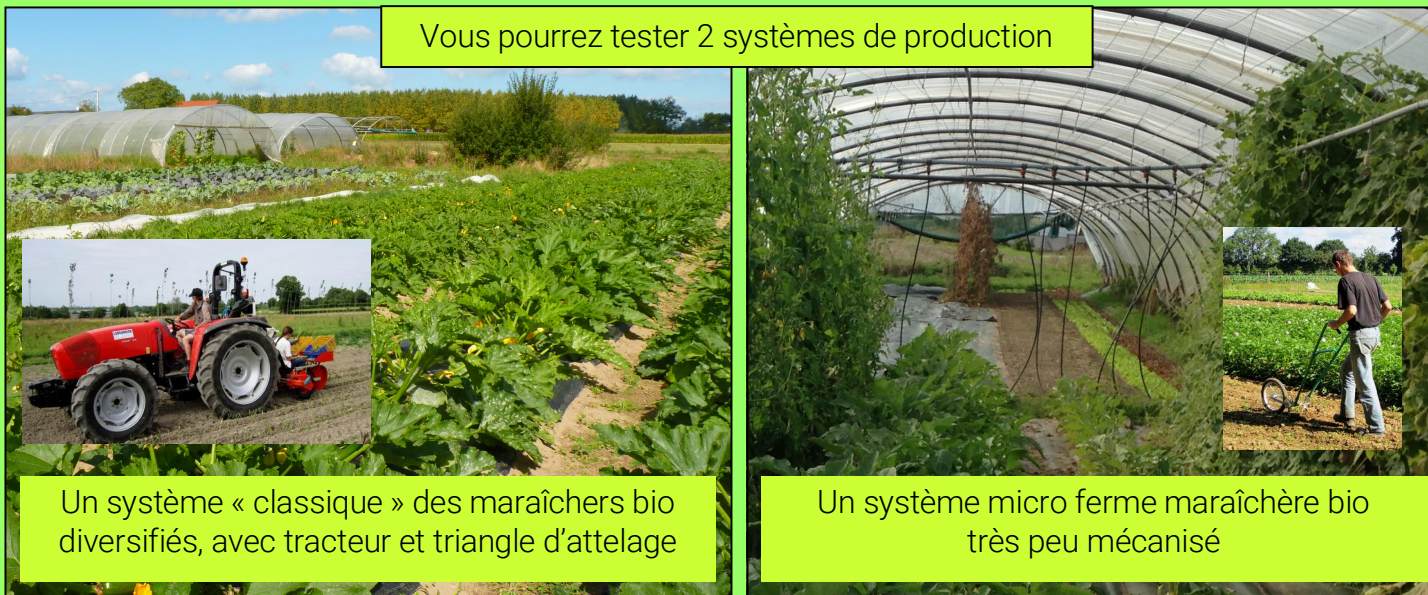


Vous pourrez tester une grande diversité de légumes et techniques

Vous ne serez pas seuls. Vous pourrez expérimenter le travail collectif, échanger, observer d'autres pratiques

Vous pourrez suivre les expérimentations menées par des techniciens sur le site Biopousses

Vous pourrez tirer profit de l'expérience d'anciens porteurs de projets de Biopousses, devenus maraîchers bio, à proximité...



Vous pourrez tester 2 systèmes de production



Un système « classique » des maraîchers bio diversifiés, avec tracteur et triangle d'attelage



Un système micro ferme maraîchère bio très peu mécanisé



Une installation progressive

Vous pourrez commencer à tester, à développer, votre marché.

Vous pourrez commencer votre intégration sociale sur la localité de votre installation

Vous gèrerez votre propre compte de dépenses et recettes d'activités

Vous pourrez tester la terre que vous cultiverez une fois installé